

Préambule « client » = tout bénéficiaire de prestations fournies par la Sarles Jérôme Lelienlocal. « espaces d'information » = « carte web » ou « bandeau d'information » et plus généralement toute information du client créée, hébergée et plébiscitée par la Sarles Jérôme Lelienlocal.
« site internet externe » = site externe mis en lien depuis la « carte web » du client, il ne fait pas partie des portails de la Sarles Jérôme Lelienlocal.

Article 1 – Création – Début d'abonnement - Paiement et Renouvellement des « espaces d'information » : Les « espaces d'information » sont créés par la Sarles Jérôme Lelienlocal en accord avec le client. Leur mise en ligne sur le ou les portails de la Sarles Jérôme Lelienlocal pour diffusion publique via le réseau internet est faite à réception du paiement. La signature du contrat d'abonnement vaut acceptation par le client des éléments mis en ligne par la Sarles Jérôme Lelienlocal. Les abonnements « espaces d'information » sont conclus au minimum pour 12 mois sauf clause exceptionnelle définie par contrat. **Sauf accord particulier défini par contrat, les factures émises par Lelienlocal sont payables comptant.**

En cas de paiement échelonné, la facture sera éditée à réception du solde.

Un paiement mensuel par virement pourra être envisagé pour des montants supérieurs à 360€.

Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

Les abonnements sont renouvelables annuellement et conditionnés par le règlement avant la date anniversaire du contrat. **Tout devis ou offre émis par la Sarles Jérôme Lelienlocal a une durée de validité d'un mois maximum à partir de sa date d'émission.** En cas de non paiement dans les délais, Sarles Jérôme Lelienlocal considérera que le contrat est résilié par le client.

Les « espaces d'information » de ce dernier ne seront plus accessibles via le portail et seront remplacés par des pages d'erreur personnalisées en lien avec lelienlocal.

Article 2 – Commande d'une autre prestation : La commande d'une prestation autre que des « espaces d'information » est réalisée après paiement par chèque d'un minimum de 50% à la commande, le solde étant payé à la livraison ou la mise en place de la prestation sauf clause exceptionnelle définie par contrat. Tout défaut de paiement d'une prestation quelqu'elle soit empêchera toute possibilité de renouvellement de contrat d'abonnement.

Article 3 – Propriété des « espaces d'information » et des éléments attenants : Sarles Jérôme Lelienlocal est propriétaire du portail et des « espaces d'information » ainsi que des éléments constitutifs qu'il a fabriqués. Le client n'est rien propriétaire d'aucun élément des portails de la Sarles Jérôme Lelienlocal à l'exception des données, messages, graphiques, logos et éléments qu'il fournit qui restent sa propriété pleine et entière. **Le client autorise la Sarles Jérôme Lelienlocal à utiliser les éléments qu'il fournit tant pour la réalisation de son espace d'information que pour la promotion de celui-ci. Il garantit en outre Sarles Jérôme Lelienlocal contre tout recours de tiers quant à la propriété et la légalité de ces contenus.** Tout usage des marques, graphismes et autres signes de reconnaissance constitutifs des portails de Sarles Jérôme Lelienlocal sont conditionnés à l'autorisation expresse de Sarles Jérôme Lelienlocal.

Article 4 – Responsabilité et droits du client : En devenant client de Sarles Jérôme Lelienlocal, le client s'engage à respecter les règles en vigueur. **Les produits, diffusions contraires à l'ordre public sont exclus.** En cas de poursuite judiciaire à l'encontre du client, la Sarles Jérôme Lelienlocal peut suspendre l'exécution de tout abonnement et de toute prestation sans droit à indemnités pour le client jusqu'à la date de la décision de justice définitive. **Le client est seul responsable des données qu'il fournit y compris des liens vers un ou des « sites internet externes » ou bien vers une adresse e mail.** Il ne saurait attaquer Sarles Jérôme Lelienlocal pour une utilisation abusive ou frauduleuse par des tiers de tels éléments mis en ligne. Les coordonnées du client ne seront en aucun cas ni cédées ni vendues à des fins commerciales ou de publicité. Conformément à l'article 34 de loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, **le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données le concernant sur demande par courrier à l'adresse postale de Sarles Jérôme Lelienlocal.** L'exercice de ce droit ne donnera en aucun cas droit à remboursement ou indemnité pour le client. **En cas d'échec des recours amiables, le client n'a d'autre recours que de renoncer à son abonnement s'il n'est pas en accord avec les contenus du portail librement établis par les dirigeants de la Sarles Jérôme Lelienlocal.** Il ne pourra en aucun cas ester en justice ou demander remboursement ou indemnité pour ce motif.

Article 5 – Responsabilité et droits de Sarles Jérôme Lelienlocal : **La responsabilité de Sarles Jérôme Lelienlocal est limitée à une obligation de moyens.** Ainsi, Sarles Jérôme Lelienlocal ne pourra être tenue pour responsable des résultats de l'entreprise de son client, ni des fluctuations du référencement par les moteurs de recherche des « espaces d'information » et pages web de ses portails. **La responsabilité de Sarles Jérôme Lelienlocal en tant qu'hébergeur est limitée à son propre réseau interne d'accès à internet.** Sarles Jérôme Lelienlocal ne pourra être tenue pour responsable que des seuls dysfonctionnements dont la cause lui est exclusivement imputable. Sarles Jérôme Lelienlocal garantit au maximum de ses moyens l'accès à ses portails par internet mais n'est pas responsable des interruptions de service résultant d'un tiers ni résultant d'aléas pouvant découler de l'état actuel de la technique ni en cas de force majeure ou de cas fortuits. Ces cas, pris au sens de l'article 1148 du code civil suspendront les obligations du présent contrat dans un premier temps. En cas de survenance d'un tel événement, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toute mesure raisonnablement possible en vue de poursuivre l'exécution du contrat. Si les cas de force majeure ou cas fortuits ont une durée d'existence supérieure à deux mois, le présent contrat pourra être résilié à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans droit à indemnité de part et d'autre. De façon expresse, sont considérés comme des cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux retenus par la jurisprudence habituelle de la Cour de Cassation : les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, les attentats, les pandémies ainsi que les restrictions légales à la fourniture de services de radiocommunication. Sarles Jérôme Lelienlocal se réserve en outre le droit d'interrompre son service pour effectuer des travaux exceptionnels de maintenance ou d'amélioration des portails et des installations.

Sarles Jérôme Lelienlocal se réserve le droit de mettre les « espaces d'information » du client en lien à partir de tout endroit du web qu'elle juge pertinent. Sarles Jérôme Lelienlocal se réserve le droit d'apporter les modifications qu'elle estime nécessaires aux « espaces d'information » du client. Sarles Jérôme Lelienlocal mettra en œuvre des moyens légaux pour promouvoir les « espaces d'information » de ses clients sur le web mais ne sera en aucun cas responsable des résultats du référencement des dits espaces dans les moteurs de recherche notamment ni pendant la période d'abonnement ni après sa résiliation. Sarles Jérôme Lelienlocal n'est en aucun cas responsable du bon fonctionnement des « sites internet externe » sous la seule et entière responsabilité du client. Tout lien non fonctionnel pourra être supprimé sans préavis. La Sarles Jérôme Lelienlocal ne saurait être tenue responsable des éventuels dommages, ou contaminations par virus, des données et/ou logiciels du client dont la responsabilité incombe à ce dernier. **De manière générale, la responsabilité de Sarles Jérôme Lelienlocal ne saurait être supérieure au montant des abonnements et prestations de l'année en cours incriminés et payés par le client.**

Article 6 – Résiliation : Le client peut résilier son contrat à tout moment par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception. Ses « espaces d'information » ne seront plus accessibles dans les jours suivants la réception dudit courrier et seront remplacés par des pages d'erreur personnalisées en lien avec le portail. En cas de cessation d'activité du client, le contrat est résilié de plein droit sans que cela ne donne droit à indemnité ou remboursement. En cas de transmission du fond de commerce, le repreneur n'est en aucun cas tenu de maintenir les « espaces d'information » commandés par son prédécesseur. **S'il décide de poursuivre l'abonnement, il pourra bénéficier sans frais du reliquat d'abonnement de son prédécesseur. Toute interruption d'abonnement en cours de contrat, quelle qu'en soit la cause ne donnera lieu à aucune indemnité ni remboursement.**

Article 7 – Litiges : Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout différend découlant du présent contrat et qui n'aurait pas fait l'objet d'un règlement à l'amiable, sera tranché par le Tribunal de Commerce de Grenoble. La Sarles Jérôme Lelienlocal se réserve le droit de changer le mode d'utilisation et les conditions générales de vente de ses Services à tout moment et sans préavis. Toute modification des conditions générales de vente s'appliquera aux clients existants dès leur acceptation lors d'une nouvelle souscription aux Services.

Saint Marcellin, le 12 Octobre 2023